

## Description de l'épisode de pollution et évolution prévue

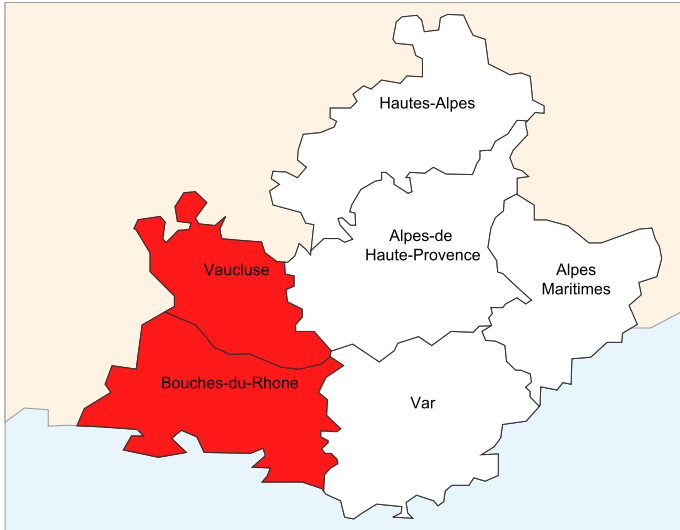
Aujourd'hui les concentrations d'ozone sont élevées sur la région, en raison de l'ensoleillement et des vents faibles. De plus le vent de secteur Sud apporte des poussières désertiques qui dégraderont la qualité de l'air sans dépasser les niveaux d'alertes. Le niveau d'alerte Ozone est déclenché pour les départements du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône car il est prévu un dépassement du seuil d'information pour le 2e jour consécutif. Des mesures d'urgence visant à réduire les émissions de polluants sont mises en place sur les départements concernés par la procédure d'alerte

Demain la canicule persiste, Le niveau d'alerte est déclenché pour le département des Bouches-du-Rhône car il est prévu un dépassement du seuil d'information pour le 3e jour consécutif. Des mesures d'urgence visant à réduire les émissions de polluants sont mises en place sur les départements concernés par la procédure d'alerte.

L'épisode est de type : Estival.

## Procédures activées et degré de vigilance associé par département

Le : 31/07/2024



Le : 01/08/2024



- Pas de procédure
- Procédure d'information-recommandation : vigilance pour les personnes sensibles
- Procédure d'alerte Niveau 1 : vigilance tout public
- Procédure d'alerte Niveau 2 : vigilance renforcée tout public

## Prévision de dépassement(s) de seuil(s) réglementaire(s) par polluant

| Le : 31/07/2024                       |                  |                 |                 |  |
|---------------------------------------|------------------|-----------------|-----------------|--|
| Polluants et seuils dépassés en µg/m³ |                  |                 |                 |  |
| O <sub>3</sub>                        | PM <sub>10</sub> | NO <sub>2</sub> | SO <sub>2</sub> |  |
|                                       |                  |                 |                 |  |
| 180*                                  |                  |                 |                 |  |
| 180*                                  |                  |                 |                 |  |

| Départements                                 |
|--|
| <a href="#">Alpes-de-Haute-Provence (04)</a> |
| <a href="#">Hautes-Alpes (05)</a>            |
| <a href="#">Alpes-maritimes (06)</a>         |
| <a href="#">Bouches-du-Rhône (13)</a>        |
| <a href="#">Var (83)</a>                     |
| <a href="#">Vaucluse (84)</a>                |

| Le : 01/08/2024                       |                  |                 |                 |  |
|---------------------------------------|------------------|-----------------|-----------------|--|
| Polluants et seuils dépassés en µg/m³ |                  |                 |                 |  |
| O <sub>3</sub>                        | PM <sub>10</sub> | NO <sub>2</sub> | SO <sub>2</sub> |  |
|                                       |                  |                 |                 |  |
| 180*                                  |                  |                 |                 |  |
|                                       |                  |                 |                 |  |

O<sub>3</sub> = ozone | PM<sub>10</sub> = particules taille < 10 µm | NO<sub>2</sub> = dioxyde d'azote | SO<sub>2</sub> = dioxyde de soufre – Seuil en µg/m<sup>3</sup>

\* Persistence du dépassement du seuil

# RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION A L'OZONE

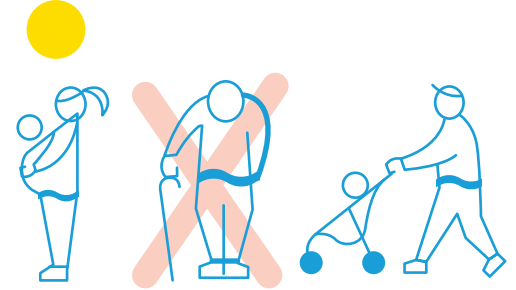
## NIVEAU ALERTE

Le grand public, les personnes vulnérables et sensibles sont concernés par ces recommandations sanitaires.

### Populations vulnérables\* et sensibles\*\*



Évitez la pratique en plein air d'activités physiques ou sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche). Celles peu intenses en intérieur peuvent être maintenues.

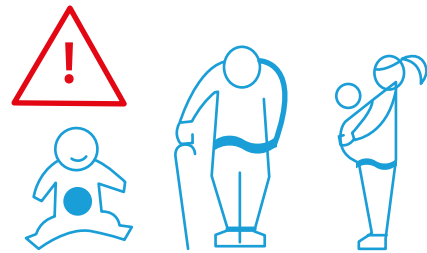


Évitez les sorties quand l'ensoleillement est maximal. Si vous suivez un traitement médical, prenez conseil auprès de votre médecin. Privilégiez les sorties les plus brèves ou demandant le moins d'effort.

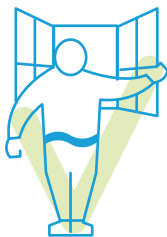
### Pour tous



Les activités physiques intenses en intérieur peuvent être maintenues, celles en plein air doivent être évitées.



Soyez vigilants vis-à-vis des personnes vulnérables ou sensibles.



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.



Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

### Les effets nocifs de la pollution de l'air s'accumulent jour après jour, pas seulement lors des pics

\* Personnes vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires

\*\* Personnes sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics ; par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux

Si vous avez des questions complémentaires, consultez le guide du ministère de la santé « Questions réponses Air extérieur et santé ».

# RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION

## Pour vos déplacements



Limitez les déplacements  
et différez ceux pouvant  
l'être



Privilégiez  
les transports  
en commun



Privilégiez  
le covoiturage



Utilisez des modes de  
déplacements non  
polluants



Respectez l'interdiction de  
brûlage à l'air libre



Maîtrisez la température  
dans les bâtiments  
(sans climatisation excessive)



Reportez les travaux  
d'entretien ou nettoyage  
nécessitant l'utilisation des  
produits nocifs (colles,  
peintures, solvants...)



Reportez les épandages agricoles  
de fertilisants et les travaux du sol

des gestes  
à adopter  
toute  
l'année !